

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction
Wilaya de Guelma

Mise en demeure N°01

L'entreprise SARL EL AZIMA TP dont le siège sociale est à: Cité Labidi N°130 El Eulma wilaya de Sétif titulaire du marché N°29/2023 du 26/09/2023 relatif à la réalisation du reste à réaliser du lot N°01: Travaux d'Aménagement au niveau de la cité Aguabi commune Guelma selon l' ODS de démarrage des travaux n°01 du le 01/10/2023 Vu :

- La faiblesse de la cadence des travaux
- l'insuffisance des moyens matériels et humains qualifiés et nécessaires
- Le retard enregistré dans la réalisation du projet

Vous êtes mise en demeure N°01 pour :

- Renforcer le chantier en ressources humains et matérielles qualifiées et nécessaires.
 - Augmenter la cadence des travaux en adoptant le système de brigades.
 - Rattraper le retard enregistré dans la réalisation du projet afin d'achever les travaux dans les délais contractuels.
- Et cela dans un délai de quarante huit heures (48) heures

Passé ce délai ,le maitre d'ouvrage se réserve le droit de prendre les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur ,notamment la résiliation au tors exclusifs du titulaire du marché.